



## Conseil économique et social

Distr. générale  
7 décembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de statistique

#### Quarante-troisième session

28 février-2 mars 2012

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions soumises pour information :**  
**statistiques ventilées par sexe**

### Statistiques ventilées par sexe

#### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport fait suite à la demande formulée par la Commission de statistique à sa quarante-deuxième session (voir E/2011/24, chap. I.A), conformément à laquelle le Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe et la Division de statistique ont mené plusieurs activités en vue d'accomplir les tâches décrites aux paragraphes 46 et 50 du rapport sur l'examen des programmes de statistiques ventilées par sexe (E/CN.3/2011/3). Il présente un aperçu des travaux réalisés à ce jour par la Division et le Groupe d'experts ainsi que le plan de travail et les stratégies adoptés en vue de renforcer le Programme mondial sur les statistiques ventilées par sexe. La Commission est invitée à formuler des observations sur les progrès accomplis par la Division et le Groupe d'experts et l'orientation de leurs futurs travaux.

---

\* E/CN.3/2012/1.



## **I. Introduction**

1. À sa quarante-deuxième session, la Commission de statistique a prié la Division de statistique de jouer un rôle de chef de file dans le développement des statistiques ventilées par sexe sur le plan mondial et demandé au Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe d'élargir son programme de travail pour : a) examiner les statistiques ventilées par sexe dans l'objectif d'établir un ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes; b) piloter l'élaboration de manuels et de lignes directrices sur les méthodes de production de statistiques ventilées par sexe et leur utilisation; et c) assurer la coordination du Programme mondial de statistiques ventilées par sexe.

2. La Commission a par ailleurs approuvé les activités proposées dans le rapport d'examen des programmes de statistiques ventilées par sexe, qui consistaient notamment à : a) entreprendre un examen complet des programmes nationaux de statistiques ventilées par sexe; b) définir un ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes pouvant être élaborés et diffusés internationalement; c) continuer de tenir des réunions annuelles du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe; d) réunir le Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe deux fois par an; et e) fournir une assistance technique et faire avancer les travaux visant à l'élaboration d'une méthode de développement des programmes nationaux de statistiques ventilées par sexe.

3. Le présent rapport récapitule les mesures prises par le Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe et la Division de statistique pour s'acquitter des tâches décrites plus haut, notamment élaborer des plans et stratégies destinés à orienter les travaux de tous les partenaires participant au développement des statistiques ventilées par sexe.

## **II. Examen des programmes nationaux de statistiques ventilées par sexe**

4. L'examen des programmes de statistiques ventilées par sexe a mis en avant la nécessité de dégager des pratiques de référence en vue d'établir des mécanismes institutionnels de production et d'utilisation de statistiques ventilées par sexe sur la base d'une étude complète des programmes nationaux en la matière. Dans le cadre de l'examen, il a été demandé que cette étude soit réalisée par les commissions régionales et que ses résultats soient compilés par la Division de statistique dans un rapport de synthèse.

5. Un questionnaire aux fins de l'examen des statistiques ventilées par sexe à l'échelle mondiale élaboré par la Division de statistique en consultation avec les commissions régionales a été présenté et examiné à la réunion du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe qui s'est tenue en octobre 2011. Une équipe spéciale créée au sein du Groupe d'experts a été chargée d'en achever la mise au point, après quoi il sera publié dans les six langues officielles de l'ONU et utilisé par les commissions régionales pour réaliser des enquêtes sur les systèmes statistiques nationaux dans leurs régions respectives.

6. L'examen a pour objectif premier de recueillir des informations sur l'intégration des questions d'égalité des sexes dans les systèmes statistiques

nationaux, tant dans les domaines de mesure traditionnels que dans les domaines nouveaux comme la violence sexiste. Il vise à mettre en évidence les meilleurs moyens d'intégrer ces questions dans la production et l'utilisation de statistiques, ce qui permettra d'établir les pratiques de référence à l'intention des pays.

7. La version définitive du questionnaire devrait être communiquée aux commissions régionales fin novembre 2011 au plus tard. L'enquête sera effectuée entre décembre 2011 et février 2012 et ses résultats préliminaires seront présentés au Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe en avril 2012.

### **III. Établissement d'un ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes**

8. Conformément aux recommandations de la Commission de statistique, le Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe a chargé son Groupe consultatif sur la base mondiale de statistiques ventilées par sexe et d'indicateurs de l'égalité des sexes de définir un ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes. Un sous-groupe d'experts techniques issus d'instituts nationaux de statistiques et d'organismes internationaux a établi les indicateurs en se basant principalement sur leur pertinence par rapport aux grands domaines d'action définis dans le Programme d'action de Beijing et d'autres engagements internationaux plus récents.

9. L'objet de l'ensemble minimal d'indicateurs est de servir de base à la production et à la collecte de statistiques ventilées par sexe au niveau national. Cet ensemble comprend des indicateurs des grandes questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes qui concernent tous les pays et régions; il ne constitue qu'un point de départ dans la mesure où les indicateurs intéressants spécifiquement un pays ou une région donné doivent être ajoutés par les intéressés. Le groupe est convenu qu'aux fins de l'analyse des questions liées à l'égalité des sexes au niveau des pays et de l'élaboration et du suivi des politiques nationales, il faudrait recueillir davantage de données, et notamment établir des tableaux à multiples entrées contenant des variables telles que la tranche d'âge, la résidence (rurale/urbaine), l'origine raciale ou ethnique et le handicap.

10. Les indicateurs retenus pour faire partie de l'ensemble minimal ont été sélectionnés en fonction de trois critères, à savoir qu'ils devaient :

- a) Porter sur des questions liées à l'égalité des sexes ou à l'autonomisation des femmes;
- b) Correspondre à un concept clair, être faciles à interpréter et avoir une définition internationalement reconnue;
- c) Avoir été régulièrement établis par des instituts nationaux et couvrir un champ suffisamment large pour permettre les comparaisons entre régions ou pays et le suivi des progrès réalisés.

Le choix des indicateurs a également été fonction des listes d'indicateurs déjà arrêtées au niveau international.

11. Sur la base des trois critères susmentionnés, les indicateurs proposés ont été classés en trois catégories, comme suit :

- Catégorie 1 : indicateurs satisfaisant aux trois critères;
- Catégorie 2 : indicateurs satisfaisant aux critères a) et b);
- Catégorie 3 : indicateurs satisfaisant au critère a).

12. Pour déterminer à quelle catégorie appartient les indicateurs choisis, la Division de statistique a recueilli des informations détaillées sur leur définitions ainsi que les sources et la disponibilité des données utilisées pour les établir. Les indicateurs de la catégorie 3 sont ceux qui portent sur les grandes questions concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes mais pour lesquels les métadonnées et les mécanismes de collecte de données ne sont pas encore complètement au point. Le Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe a décidé de poursuivre ses travaux sur ces indicateurs en vue d'établir une méthode de collecte de données et des définitions claires.

13. La liste d'indicateurs a été examinée à la réunion du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe, en octobre 2011. Les principales recommandations issues de cette réunion étaient : a) de fournir, pour chacun des indicateurs figurant sur la liste, une définition opérationnelle et des informations sur ses sources potentielles; b) de s'employer à aider les pays à se doter des capacités nécessaires pour produire un ensemble minimal d'indicateurs; et c) de tenir compte des travaux en cours visant à établir des listes d'indicateurs internationaux. S'agissant du point b), le Groupe est convenu que la nécessité de dégager des ressources et de fournir une assistance technique aux pays pour leur permettre de produire les indicateurs devait être expressément reconnue dans le texte du plan d'action de Busan pour la statistique, qui sera présenté au quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement organisé à Busan (République de Corée).

14. La liste d'indicateurs devant aussi servir de base à la compilation de données internationales, le Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe a examiné les moyens de mettre en place un mécanisme permettant aux organismes internationaux de fournir des données et des métadonnées à la Division de statistique à intervalles réguliers aux fins de la constitution d'une base de données. On trouvera à l'annexe du présent rapport la liste des indicateurs retenus, assortie d'observations formulées par les membres du Groupe d'experts.

#### **IV. Initiative d'harmonisation des indicateurs de l'égalité des sexes**

15. En avril 2011, à la réunion ministérielle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) consacrée à l'égalité des sexes dans le cadre du développement, les États-Unis d'Amérique ont lancé une initiative visant à accélérer les progrès réalisés dans la production et l'utilisation d'indicateurs de l'égalité des sexes. Parmi les mesures visant à harmoniser les données ventilées par sexe, on a proposé d'adopter une liste d'indicateurs de l'égalité des sexes internationalement comparables portant sur l'éducation, l'emploi et l'entrepreneuriat, dans le but de renforcer les connaissances dans ces domaines et d'aider les

gouvernements nationaux à produire les données nécessaires à l'établissement de politiques et de programmes.

16. Le Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe a tenu compte de l'initiative et examiné les moyens d'harmoniser la liste d'indicateurs proposés dans le cadre de celle-ci avec l'ensemble minimal d'indicateurs établi par ses soins. Il est convenu d'inclure dans ce dernier tous les indicateurs issus de l'initiative.

## **V. Établissement de manuels et de lignes directrices**

### **A. Manuel sur les statistiques ventilées par sexe**

17. La nécessité d'établir des documents de référence, guides et manuels de formation à l'intention des statisticiens des instituts nationaux a été une considération primordiale au regard de la production de statistiques ventilées par sexe. En 2009, le Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe a recommandé que l'ouvrage intitulé *Engendering Statistics* (« Établissement de statistiques ventilées par sexe »), publié par l'institut suédois de statistique en 1996, soit remanié et actualisé et que le nouveau manuel s'attache principalement à promouvoir l'intégration des questions concernant l'égalité des sexes dans la production de toutes les statistiques officielles.

18. Conformément à la recommandation du Groupe d'experts, la Division de statistique s'est attelée à la rédaction du nouveau manuel, donnant suite par la même occasion à la demande formulée par la Commission de statistique à sa quarante-deuxième session concernant l'élaboration de manuels et de lignes directrices sur les méthodes de production de statistiques ventilées par sexe et leur utilisation. Deux chapitres de l'ouvrage, respectivement consacrés à la mise en évidence des lacunes existant dans les données concernant l'égalité des sexes et les statistiques ventilées par sexe et à la prise en compte de l'égalité des sexes dans la collecte de données, ont été présentés et examinés à la cinquième réunion du Groupe d'experts, qui s'est tenue à New York du 4 au 6 octobre 2011. Les deux derniers chapitres seront achevés d'ici à la fin 2011. Le projet de manuel sera ensuite examiné à la prochaine réunion du Groupe d'experts, qui aura lieu en avril 2012.

19. Le manuel aidera les statisticiens à : a) déceler les lacunes existant dans les statistiques ventilées par sexe et établir un plan cohérent et complet pour la production de ces statistiques; b) faire en sorte que les questionnaires d'enquête et les recensements tiennent compte des questions d'égalité des sexes et évitent les stéréotypes sexistes; et c) améliorer l'analyse et la présentation des données et produire les statistiques ventilées par sexe sous une forme facile à utiliser par les décideurs et les planificateurs.

20. Le Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe a formulé des observations et des recommandations sur la structure et la teneur du manuel. Les experts des organismes et des instituts nationaux de statistiques qui en sont membres continueront de donner des avis sur leur domaine de compétence jusqu'à son achèvement. Le Groupe d'experts a également décidé qu'il faudrait consacrer une nouvelle section du manuel ou un volume séparé à un guide sur la

compilation des indicateurs retenus. Les ressources et moyens nécessaires pour ce faire restent à déterminer.

## **B. Lignes directrices pour la production de statistiques sur la violence à l'égard des femmes**

21. Le projet de lignes directrices pour la production de statistiques sur la violence à l'égard des femmes a été examiné à une réunion consultative tenue du 8 au 11 novembre 2011 dans les locaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) à Beyrouth. Les lignes directrices fournissent des indications exhaustives sur la méthode à suivre pour définir les sujets d'enquête, les sources de données, les classifications statistiques applicables, les produits et la formulation des questions et tout autre point pertinent aux fins de la réalisation d'enquêtes statistiques sur la violence à l'égard des femmes. La réunion, qui a été l'occasion d'examiner le texte des lignes directrices dans le détail, a permis aux experts de formuler des recommandations importantes en vue de son amélioration et de son achèvement.

## **VI. Coordination du Programme mondial de statistiques ventilées par sexe**

22. À sa première réunion, en décembre 2006, le Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe a constaté que, en dépit de leur nombre, les initiatives entreprises pour répondre à la demande croissante de statistiques ventilées par sexe n'étaient pas coordonnées et n'avaient qu'un effet limité. De ce fait, ces statistiques n'étaient pas encore systématiquement produites par les systèmes nationaux et internationaux de statistique. Pour promouvoir leur production aux niveaux mondial, régional et national, le Groupe d'experts a recommandé, à cette réunion, la mise en place d'un programme mondial de statistiques ventilées par sexe. Depuis sa création, le Groupe d'experts favorise le développement des statistiques ventilées par sexe aux niveaux national et mondial en encourageant l'organisation d'activités de formation, la collecte de données et la diffusion et l'échange des données d'expériences et des pratiques de référence et en renforçant la coordination internationale et le dialogue avec les pays au regard de toutes les activités connexes.

### **A. Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe**

23. À sa quarante-deuxième session, la Commission de statistique a constaté que le Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe jouait un rôle stratégique et a encore renforcé son mandat pour en étendre la portée aux activités décrites plus haut. Elle a également demandé que le Groupe d'experts se concentre sur ses activités de coordination du Programme mondial de statistiques ventilées par sexe.

24. En conséquence, le Groupe d'experts s'est réuni du 4 au 6 octobre 2011 pour examiner le travail effectué et établir un programme de travail tendant à promouvoir

le développement des statistiques ventilées par sexe et à garantir la bonne application des mesures prioritaires recommandées par la Commission de statistique.

25. Le programme de travail du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe pour 2012 comprend les activités suivantes :

- Définition de l'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes : collecte de données internationales permettant d'établir les indicateurs de catégorie 1, promotion d'activités de renforcement des capacités en vue d'étendre le champ de données couvert par les indicateurs de catégorie 2 et élaboration d'une méthode de définition des indicateurs de catégorie 3;
- Élaboration de manuels et de lignes directrices : achèvement du projet de manuel sur les statistiques ventilées par sexe et présentation du document à la sixième réunion du Groupe d'experts, en avril 2012, incorporation des observations et recommandations formulées par des experts à la réunion consultative sur les lignes directrices pour la production de statistiques sur la violence à l'égard des femmes qui s'est tenue en novembre 2011 et établissement de la version finale desdites lignes directrices d'ici à la fin de 2012;
- Examen des programmes de statistiques ventilées par sexe : établissement du questionnaire commun sous sa forme définitive, collecte d'informations régionales et compilation des résultats des examens régionaux dans un document de synthèse. La Division de statistique proposera des pratiques optimales relatives aux programmes de statistiques ventilées par sexe, qui seront soumises à l'approbation du Groupe d'experts interinstitutions et utilisées par les pays comme référence;
- Activités de renforcement des capacités : fourniture aux pays d'une assistance technique, de services de conseil et de stages de formation sur les moyens de prendre en compte les questions liées à l'égalité des sexes dans leurs systèmes statistiques.

26. À sa réunion d'octobre 2011, le Groupe d'experts a décidé de créer deux nouveaux sous-groupes : un sous-groupe chargé d'enquêter sur les questions nouvelles dans le domaine des statistiques ventilées par sexe et un sous-groupe sur l'initiative de Busan pour l'harmonisation des indicateurs relatifs à la problématique hommes-femmes. On trouvera ci-après la liste des sous-groupes et groupes consultatifs qui travaillent actuellement sous la houlette du Groupe d'experts :

a) Le Groupe consultatif sur les travaux relatifs aux statistiques ventilées par sexe (qui comprend l'ancien groupe consultatif sur la législation), dont sont membres le Canada (Président), le Ghana, l'Inde, l'Italie, les Philippines, les commissions régionales, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et la Division de statistique;

b) Le Groupe consultatif sur la base mondiale de statistiques ventilées par sexe et d'indicateurs de l'égalité des sexes, dont font partie l'Afrique du Sud, le Brésil, le Canada, le Ghana, la Jordanie, le Malawi, le Mexique, les Philippines, le Zimbabwe, les commissions régionales, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour la population, la Division de la population, ONU-Femmes,

l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'OCDE et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) (Président);

c) Le Groupe consultatif sur les activités et programmes de formation sur les statistiques ventilées par sexe, dont sont membres les États-Unis, le Ghana, l'Inde, la Jordanie, le Mexique, le Nigéria, les Philippines (Président), la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ONU-Femmes, la Banque mondiale et l'UNICEF;

d) Le sous-groupe sur les questions nouvelles (y compris l'initiative visant à améliorer les statistiques de l'entrepreneuriat), dont sont membres l'Égypte, l'Inde, la Jordanie, le Mexique (Président), la République tchèque, la Banque mondiale, l'OCDE et la Division de statistique;

e) Le sous-groupe sur l'initiative de Busan pour l'harmonisation des indicateurs relatifs à la problématique hommes-femmes, dont sont membres les États-Unis, l'OCDE, ONU-Femmes, la Banque mondiale et la Division de statistique.

27. La sixième réunion du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe se tiendra à Amman en mars et avril 2012.

## **B. Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe**

28. La Commission a demandé que le Forum mondial sur les statistiques ventilées par sexe se tienne deux fois par an. Le prochain Forum, qui sera organisé conjointement par la Division de statistique et le Bureau national de statistique de la Jordanie, aura lieu à Amman en mars et avril 2012.

## **VII. Conclusions et travaux futurs**

29. **La Commission de statistique est invitée à prendre note des travaux menés en 2011 par le Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe et la Division de statistique pour donner suite aux demandes relatives à l'amélioration des statistiques ventilées par sexe qu'elle a formulées à sa quarante-deuxième session.**

30. **La Commission de statistique est également invitée à prendre note des mesures proposées au paragraphe 25 ci-dessus concernant :**

- **La définition de l'ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes;**
- **L'établissement de manuels et de lignes directrices;**
- **L'examen des programmes de statistiques ventilées par sexe;**
- **Les activités de renforcement des capacités.**



## Annexe

## Ensemble minimal d'indicateurs de l'égalité des sexes, par domaine\*

Tableau 1

### Liste d'indicateurs de l'égalité des sexes, par domaine

| Numéro  | Indicateur   | <i>Objectifs et cibles de développement connexes définis dans la Déclaration du Millénaire<sup>a</sup></i> | <i>Objectifs stratégiques connexes définis dans le Programme d'action de Beijing<sup>b</sup></i> |
|---|--|--|--|
| <b>I. Structures économiques, participation à des activités productives et accès aux ressources</b> |  |  |  |
| 1   | Nombre moyen d'heures consacrées à des travaux domestiques non rémunérés, par sexe<br><br>Note : séparer les travaux ménagers et la garde d'enfants, si possible |  | C.2, F.1, H.3  |
| 2   | Nombre moyen d'heures consacrées à des travaux rémunérés et à des travaux non rémunérés (charge totale de travail), par sexe                                     |  | F.1, H.3   |
| 3   | Taux d'activité des 15-24 ans et des 15 ans et plus, par sexe  |  | F.1, H.3   |
| 4   | Proportion de travailleurs indépendants dans la population occupée, par sexe   | Objectif 1, cible B  | F.2  |
| 5   | Proportion de travailleurs familiaux dans la population occupée, par sexe  | Objectif 1, cible B  | H.3  |
| 6   | Proportion d'employeurs dans la population occupée, par sexe   |  | F.1  |
| 7   | Pourcentage d'entreprises appartenant à des femmes   |  | F.1, F.2   |
| 8   | Répartition en pourcentage de la population occupée, par secteur et par sexe   |  | F.5, H.3   |
| 9   | Pourcentage d'emplois informels dans le secteur non agricole, par sexe   |  | F.2, H.3   |
| 10  | Chômage des jeunes, par sexe   |  | F.1  |
| 11  | Proportion de la population ayant accès au crédit, par sexe  |  | F.1, F.2   |
| 12  | Proportion de propriétaires fonciers dans la population adulte, par sexe   |  | A.1, A.2   |
| 13  | Écarts de salaires entre les hommes et les femmes  |  | F.1, F.5   |

\* Liste établie par le Groupe d'experts institutions sur les statistiques ventilées par sexe à sa quatrième réunion, tenue du 4 au 6 octobre 2011.

| <i>Numéro</i>        | <i>Indicateur</i>  | <i>Objectifs et cibles de développement connexes définis dans la Déclaration du Millénaire<sup>a</sup></i> | <i>Objectifs stratégiques connexes définis dans le Programme d'action de Beijing<sup>b</sup></i> |
|----------------------|--|--|--|
| 14                   | Proportion de travailleurs à temps partiel dans la population occupée, par sexe  |  | F.5  |
| 15                   | Taux de chômage des 25-49 ans ayant un enfant de moins de 3 ans au domicile et sans enfant au domicile   |  | F.6  |
| 16                   | Proportion d'enfants de moins de 3 ans gardés dans des structures officielles  |  | F.6  |
| 17                   | Proportion de la population utilisant Internet, par sexe   | Objectif 8, cible F  | F.3  |
| 18                   | Proportion de la population utilisant des téléphones mobiles ou cellulaires, par sexe  | Objectif 8, cible F  | F.3  |
| 19                   | Accès aux médias et aux technologies de l'information et des communications  |  | F.3  |
| <b>II. Éducation</b> |  |  |  |
| 20                   | Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, par sexe   | Objectif 2   | B.2, L.4   |
| 21                   | Taux net ajusté de scolarisation dans l'enseignement primaire, par sexe  | Objectif 2   | B.1, L.4   |
| 22                   | Taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire, par sexe  | Objectif 3   | B.1  |
| 23                   | Taux brut de scolarisation dans l'enseignement supérieur, par sexe   |  | B.1  |
| 24                   | Indice de l'égalité des sexes dans la scolarisation aux niveaux du primaire, du secondaire et du supérieur   | Objectif 3   | B.1, L.4   |
| 25                   | Part de femmes parmi les titulaires de diplômes d'enseignement supérieur en sciences, ingénierie, production industrielle et bâtiment et travaux publics |  | B.3, B.4, L.4  |
| 26                   | Proportion de femmes parmi les enseignants ou professeurs dans l'enseignement supérieur  |  | B.4, L.4   |
| 27                   | Taux brut d'accès en première année de l'enseignement primaire, par sexe   |  | B.1  |
| 28                   | Taux net d'achèvement des études primaires, par sexe   |  | B.1  |
| 29                   | Taux d'achèvement des études secondaires de premier cycle, par sexe  |  | B.1  |

| <i>Numéro</i>  | <i>Indicateur</i>   | <i>Objectifs et cibles de développement connexes définis dans la Déclaration du Millénaire<sup>a</sup></i> | <i>Objectifs stratégiques connexes définis dans le Programme d'action de Beijing<sup>b</sup></i> |
|--|---|--|--|
| 30   | Taux de transition à l'enseignement secondaire, par sexe  |  | B.1  |
| 31   | Niveau d'études des 25 ans et plus, par sexe  |  | B.1  |
| <b>III. Services de santé et services connexes</b>     |   |  |  |
| 32   | Taux d'utilisation de la contraception parmi les femmes de 15 à 49 ans mariées ou en couple   | Objectif 5, cible B  | C.1, C.2   |
| 33   | Taux de mortalité des moins de 5 ans, par sexe  | Objectif 4   | C.1  |
| 34   | Taux de mortalité maternelle  | Objectif 5, cible A  | C.1  |
| 35   | Taux d'accès aux soins prénatals  | Objectif 5, cible B  | C.1  |
| 36   | Proportion d'accouchements assistés par du personnel qualifié   | Objectif 5, cible A  | C.1  |
| 37   | Prévalence du tabagisme chez les 15 ans et plus, par sexe   |  | C.2  |
| 38   | Pourcentage d'adultes obèses, par sexe  |  | C.1, C.2   |
| 39   | Part de la population féminine de 15 à 49 ans vivant avec le VIH/sida   | Objectif 6, cible A  | C.3  |
| 40   | Taux d'accès aux antirétroviraux, par sexe  | Objectif 6, cible B et objectif 8, cible E   | C.3  |
| 41   | Espérance de vie à 60 ans, par sexe   |  | C.1, C.2   |
| 42   | Taux de mortalité adulte, par cause et par groupe d'âge   |  | C.1, C.2   |
| <b>IV. Vie publique et prise de décisions</b>          |   |  |  |
| 43   | Proportion de femmes au gouvernement  |  | G.1  |
| 44   | Proportion de femmes au parlement national  | Objectif 3   | G.1  |
| 45   | Proportion de femmes parmi les personnes occupant des postes à responsabilité   |  | F.1, F.5, G.1  |
| 46   | Pourcentage de femmes dans la police  |  | I.2  |
| 47   | Pourcentage de femmes parmi les magistrats  |  | I.2  |
| <b>V. Droits fondamentaux des femmes et des filles</b> |   |  |  |
| 48   | Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans victimes de violences physiques ou sexuelles infligées au cours des 12 derniers mois par un partenaire intime |  | D.1, D.2   |

| <i>Numéro</i> | <i>Indicateur</i>   | <i>Objectifs et cibles de développement connexes définis dans la Déclaration du Millénaire<sup>a</sup></i> | <i>Objectifs stratégiques connexes définis dans le Programme d'action de Beijing<sup>b</sup></i> |
|---------------|---|--|--|
| 49            | Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans victimes de violences physiques ou sexuelles infligées au cours des 12 derniers mois par une personne autre qu'un partenaire intime |  | D.1, D.2   |
| 50            | Prévalence des cas de mutilations génitales ou mutilations sexuelles féminines (pour les pays concernés seulement)  |  | I.2  |
| 51            | Pourcentage de femmes entre 20 et 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 18 ans   |  | L.1, L.2   |
| 52            | Taux de fécondité chez les adolescentes   | Objectif 5, cible B  | L.1, L.2   |

<sup>a</sup> Il s'agit des objectifs et cibles auxquels correspondent des indicateurs identiques ou équivalents.

<sup>b</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA%20F.pdf](http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA%20F.pdf).

Tableau 2

**Liste d'indicateurs de l'égalité des sexes relatifs aux normes nationales, par domaine**

| <i>Numéro</i>   | <i>Indicateur</i>   | <i>Objectifs et cibles de développement connexes définis dans la Déclaration du Millénaire<sup>a</sup></i> | <i>Objectifs stratégiques connexes définis dans le Programme d'action de Beijing<sup>b</sup></i> |
|---|---|--|--|
| <b>I. Structures économiques, participation à des activités productives et accès aux ressources</b> |   |  |  |
| 1   | Degré d'engagement du pays en faveur de l'égalité des sexes en matière d'emploi   |  | F.1, F.5   |
| 1a  | Ratification par le pays de la Convention de l'Organisation internationale du Travail (n° 100) sur l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes |  | F.1  |
| 1b  | Ratification par le pays de la Convention de l'Organisation internationale du Travail (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession)          |  | F.1, F.5   |
| 2   | Degré d'engagement du pays en faveur de la conciliation entre les obligations professionnelles et la vie de famille   |  | F.1, F.5, F.6  |
| 2a  | Ratification par le pays de la Convention de l'Organisation internationale du Travail (n° 156) sur les travailleurs ayant des obligations familiales        |  | F.6  |
| 2b  | Ratification par le pays de la Convention de l'Organisation internationale du Travail (n° 175) sur le travail à temps partiel                               |  | F.5  |

| <i>Numéro</i>  | <i>Indicateur</i>  | <i>Objectifs et cibles de développement connexes définis dans la Déclaration du Millénaire<sup>a</sup></i> | <i>Objectifs stratégiques connexes définis dans le Programme d'action de Beijing<sup>b</sup></i> |
|--|--|--|--|
| 2c   | Ratification par le pays de la Convention de l'Organisation internationale du Travail (n° 177) sur le travail à domicile                           |  | F.5  |
| 2d   | Ratification par le pays de la Convention de l'Organisation internationale du Travail (n° 183) sur la protection de la maternité                   |  | F.1, F.6   |
| 3  | Durée du congé de maternité  |  | F.1, F.6   |
| 4  | Pourcentage du salaire versé pendant le congé de maternité   |  | F.1, F.6   |
| <b>IV. Vie publique et prise de décisions</b>          |  |  |  |
| 5  | Existence d'un quota par sexe au parlement (sièges réservés et quota légal de candidates)  | Objectif 1   |  |
| 6  | Existence d'un quota par sexe au parlement (quota appliqué volontairement par les partis)  | Objectif 1   |  |
| 7  | Existence d'une législation relative aux statistiques ventilées par sexe   |  | H.3  |
| <b>V. Droits fondamentaux des femmes et des filles</b> |  |  |  |
| 8  | Formulation d'une réserve à l'égard de l'article 16 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes |  | I.1  |
| 9  | Existence de lois réprimant la violence conjugale  |  | D.1  |
| 10   | Discrimination envers les femmes et les filles en matière de droits à l'héritage   |  | F.1, L.1   |
| 11   | Âge légal du mariage, par sexe   |  | L.1  |

*Remarque* : D'autres indicateurs seront définis pour mesurer les normes et comportements sociaux, les mouvements migratoires, les mécanismes institutionnels et les points fondamentaux tels les objectifs stratégiques définis aux points E (« Les femmes et les conflits armés ») (déjà mesuré en partie par les indicateurs relatifs à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité), J (« Les femmes et les médias ») et K (« Les femmes et l'environnement ») du Programme d'action de Beijing. Chaque fois que possible, les indicateurs seront ventilés de manière à mesurer les inégalités basées sur la zone géographique, la résidence (rurale/urbaine), le revenu, l'origine ethnique et le handicap.

<sup>a</sup> Il s'agit des objectifs et cibles auxquels correspondent des indicateurs identiques ou équivalents.

<sup>b</sup> Disponible à l'adresse suivante : [www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA%20F.pdf](http://www.un.org/womenwatch/daw/beijing/pdf/BDPfA%20F.pdf).